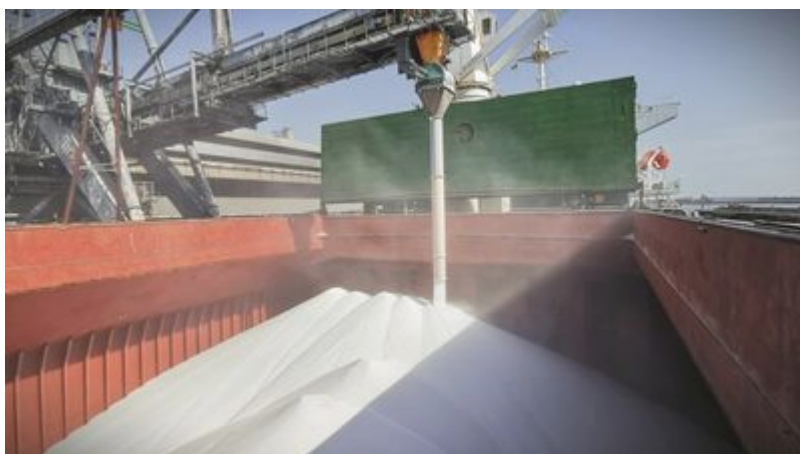


## Prix des engrais : le blocage d'Ormuz et le MACF mettent les céréaliers sous pression



Flambée des prix liée à la guerre au Moyen-Orient, MACF toujours en vigueur malgré les demandes de suspension : sur le front des engrais, la filière céréalière française se retrouve prise en étau entre chocs géopolitiques et contraintes réglementaires européennes. Des pressions cumulées qui pèsent sur les coûts de production des céréaliers et font planer de sérieuses inquiétudes sur la récolte 2027. La filière cherche des marges de manœuvre pour sécuriser ses approvisionnements. Le 25 mars, Intercéréales tenait sa 17<sup>ème</sup> Matinée Export à Paris sur un thème en prise directe avec l'actualité : la résilience de la filière céréalière face aux chocs géopolitiques . Depuis le 28 février et les frappes américano-israéliennes sur l'Iran, le détroit d'Ormuz demeure quasi paralysé et l'escalade du conflit menace la circulation en mer Rouge, aggravant les perturbations sur les échanges de matières premières énergétiques. En un mois, les prix du gaz ont flambé, entraînant dans leur sillage ceux des engrais azotés.

La guerre au Proche et au Moyen-Orient révèle la dépendance structurelle des exploitations françaises au marché mondial des engrais . « La France consomme 7 à 8 Mt d'engrais par an, dont 70 % d'engrais azotés, produits à partir du gaz. Le phosphore et la potasse sont des matières minérales naturelles extraites de gisements. En Europe et en France, ces éléments sont pour grande majorité importés, donc soumis à des aléas de rupture de la chaîne d'approvisionnement », résume Maxime Godart, directeur général de Timac Agro France, acteur de la deuxième transformation. L'entreprise importe des matières premières, les transforme et les formule dans ses sept usines françaises, toutes implantées en zone portuaire.

Il souligne l'importance du soufre dans la chaîne, indispensable pour solubiliser le phosphore et le rendre assimilable par les plantes. « Un phosphore non soluble, pour n'importe quelle plante, ça ne sert à rien. C'est comme demander à un sol d'assimiler du marbre. » Or, le détroit d'Ormuz concentre environ 40 à 50 % du trafic mondial du soufre, 30 % de l'urée et 20 % de l'ammoniac. Le blocage de la zone « fait peser beaucoup de risques sur l'accès au phosphore disponible, et crée des ruptures d'approvisionnement chez l'ensemble des producteurs d'engrais dans le monde. »

À cela s'ajoute un effet de vases communicants en matière d'approvisionnements. Le Brésil consomme près de 50 Mt d'engrais par an, l'Inde et la Chine 40 Mt chacune. Quand ces pays ne sont plus approvisionnés via Ormuz, ils se retournent vers les sourcing historiques de l'Europe : Égypte, Algérie, Maroc. Soit une « concurrence directe », résume Maxime Godart, qui observe depuis trois semaines une hausse généralisée des prix sur tous les segments, doublée d'inquiétudes sur l'accessibilité même des matières premières.

La récolte 2026 reste globalement protégée, estime-t-il, grâce au marché à terme sur les céréales, qui donne à la France une culture d'anticipation des achats : « Les couvertures pour la récolte 2026 sont réalisées à 90-95 %, quand d'autres pays méditerranéens qui ont des cultures de consommation spot sont en train d'acheter de l'engrais pour les applications immédiates. »

C'est la récolte 2027 qui concentre toutes les inquiétudes. « Vu le prix de la tonne de blé, il n'y aura pas d'achat d'azote pour la récolte 2027 », prévient Antoine Hacard, président de La Coopération Agricole - Métiers du Grain. « Si à partir du 15 mai, on est toujours dans des tensions aussi fortes au niveau d'Ormuz, on mettra en très forte tension notre capacité à approvisionner les producteurs. »

« Le MACF va peser directement sur les coûts de production des céréaliers »

À ces tensions géopolitiques se superpose une pression réglementaire spécifiquement européenne : le MACF. Voté en 2022 et entré en vigueur le 1 janvier 2026, ce Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières impose un prix carbone aux produits importés dans l'UE – dont les engrais azotés, l'acier, l'aluminium et le ciment – équivalent à celui supporté par les entreprises européennes soumises au marché carbone. L'objectif est d'éviter les « fuites de carbone » (la délocalisation d'entreprises européennes vers des pays aux normes moins exigeantes) et d'inciter les pays tiers à décarboner leur industrie.

La ministre Annie Genevard, en ouverture de la matinée, a soulevé un problème central : « Le raisonnement a omis un point fondamental : il ne vaut que si l'UE est souveraine en engrais. Or elle ne l'est qu'à 40 %. On taxe donc une importation dont on ne peut pas se passer. »

Côté importateurs, les effets sont déjà tangibles. La constitution de stocks par anticipation fin 2025 a provoqué un effet accordéon : « Au 2 janvier, tout s'est arrêté. On se réveille au printemps avec des stocks très faibles », constate Maxime Godart. Les importateurs ne connaîtront la valeur de leur quote-part carbone que l'année suivante. Timac Agro a donc fait le choix de concentrer ses achats sur le marché européen, notamment l'Espagne. Résultat : une prime de prix sur l'azote européen, par rapport au marché international. « Qu'on importe un engrais hors UE et qu'on paie la taxe carbone, ou qu'on l'achète en Europe, finalement [le coût est comparable], personne n'est vraiment gagnant. »

Côté agriculteurs, la colère ne retombe pas. « La mise en place du MACF va entraîner une augmentation significative du coût des engrais, de l'acier, de l'énergie, et peser directement sur les coûts de production des céréaliers, lance Benoît Pièturement, président d'Intercéréales. Sans mécanisme compensatoire, c'est la pérennité des exploitations céréalières et avec elle la capacité productive de toute la filière qui seront mises à mal. Nous attendons des mesures concrètes. »

Depuis plusieurs mois, le MACF tient du feuilleton à rebondissements. En janvier, plusieurs pays européens, dont la France, ont demandé la neutralisation du dispositif pour les engrais et le

commissaire au Commerce Maroš Šefčovič a évoqué une possible suspension rétroactive . Mais la Commission a rapidement fait marche arrière. Fin janvier, une suspension des droits de douane sur les importations d'engrais a été mise en place. Mais « le compte n'y est pas » pour véritablement soulager les agriculteurs, concède Annie Genevard.

Le 30 mars, avec d'autres pays, la France a réitéré sa demande de suspension immédiate du MACF sur les engrais au Conseil Agri-Pêche de l'UE ou, « à défaut, une compensation des surcoûts supportés par les agriculteurs ».

Mais nouvelle fin de non-recevoir du commissaire Hansen : la suspension « risquerait d'aggraver la dépendance aux importations ». Relayé par Reuters , il a indiqué vouloir utiliser les revenus générés par la taxe MACF pour stabiliser les prix payés par les agriculteurs, et a annoncé une réunion avec les industriels le 13 avril pour « examiner des mesures à court et long termes de soutien à la production européenne ».

La Commission prépare par ailleurs un plan d'action sur les engrais, attendu pour le deuxième trimestre. L'objectif : garantir des pratiques agricoles durables et améliorer l'utilisation des engrais en Europe. Il s'agit de « réduire notre dépendance stratégique en diversifiant nos routes commerciales et en faisant la promotion de solutions biosourcées », plaide Dorian Filote, responsable sécurité alimentaire et marchés à la DG Agri de la Commission européenne.

Diplomatie, stabilité réglementaire, efficacité agronomique, relocalisation

Face à ces multiples pressions, les acteurs de la filière dessinent plusieurs axes d'action pour sécuriser durablement l'accès aux engrais et limiter les tensions sur le marché. La diplomatie commerciale , d'abord.

« Il faut préserver nos relations diplomatiques avec les pays producteurs. On a vu des brouilles ces dernières années, notamment sur le phosphate en Afrique du Nord, avec l'Algérie. Il faut tout faire pour laisser les portes ouvertes, insiste Maxime Godart, dont l'entreprise tâche de diversifier en permanence ses sourcings – Afrique, Amérique latine, Moyen-Orient – pour ne jamais dépendre d'une seule origine.

Tristan Dufes, sous-directeur des secteurs stratégiques au ministère des Affaires étrangères, appuie : « C'est un sujet majeur de ne pas dépendre à plus de 65 % d'une source unique, comme pour les métaux rares, avec de préférence plusieurs voies d'acheminement. »

Autre axe d'action : la stabilité réglementaire . « L'agriculture, c'est du temps long. Et quand on investit pour une récolte l'année suivante, il faut que le cadre réglementaire soit constant. C'est insupportable, pour un professionnel, d'investir dans un cadre mouvant », résume Maxime Godart. Julien Dive, député de l'Aisne, plaide de son côté pour lever « les entraves législatives et normatives françaises. On s'interdit certaines dispositions que les pays voisins s'autorisent. Ces entraves génèrent des charges, c'est une faiblesse. »

L'efficacité agronomique apparaît de son côté comme un levier immédiatement disponible. « Dans un contexte de hausse des prix, l'une des premières réponses pour se prémunir d'une crise, c'est de s'assurer que chaque unité fertilisante soit utilisée par la plante », reprend Maxime Godart. Ce qui

passer par « la technique, l'agronomie, la qualité des sols, le développement de solutions fertilisantes les plus efficaces possibles ».

Les intervenants ont aussi évoqué la relocalisation de la production . « Il y a un vrai sujet de disponibilité des capacités de production de la filière pour répondre dans la durée, notamment pour les engrais, ça fait partie des axes de travail des prochains mois », note Tristan Dufes.

Il rappelle cependant les risques Seveso liés au stockage d'engrais azotés – les catastrophes d'AZF à Toulouse en 2001 et du port de Beyrouth en 2020 en témoignent –, tout en indiquant vouloir porter au ministère des armées une piste soulevée par un participant : utiliser des terrains militaires sous-exploités pour y stocker des engrais ou y développer des unités de production de fertilisants.

Convaincu de la nécessité de relocaliser la production d'engrais en France, Antoine Hacard pointe le paradoxe de la situation. « Ça prendra au minimum une dizaine d'années, et il y a un problème de déphasage temporel . On ne peut pas taxer des facteurs de production essentiels à la production tout en nous soumettant à la libre concurrence internationale. Il va se passer ce qui s'est passé dans l'industrie : une lente diminution de la production céréalière en France et dans l'UE. Dans dix ans, quand on construira les premières lignes de fabrication d'engrais, il n'y aura plus grand monde pour en consommer car la filière aura été fortement impactée par cette non-compétitivité ».

Pour ne rien manquer de l'actualité de l'agriculture